

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE GUIPAVAS

Mairie
Place Saint-Eloi
29490 GUIPAVAS
02 98 42 71 20
secretariat-general@mairie-guipavas.fr

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église Saint-Pierre et Saint-Paul
Guipavas

Finistère

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurer une église emblématique de la reconstruction d'après-guerre

◆ ◆ LE PROJET : RESTAURER L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE GUIPAVAS

Située tout près de Brest, l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, joyau architectural de Guipavas a été reconstruite en 1955 par Yves Michel, après les bombardements de Brest. Elle conjugue avec audace béton armé, pierre de Logonna, ardoise de Sizun et porche du XVI^e siècle préservé de l'ancien édifice. Aujourd'hui, l'église souffre de désordres importants : couverture endommagée par des infiltrations, corrosion dans le clocher, vitraux déformés. Grâce à vos dons, un vaste programme de restauration pourra être mené pour sécuriser et préserver l'édifice, tout en facilitant son entretien futur. Participez dès maintenant à la sauvegarde de ce monument emblématique : chaque contribution est essentielle.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UNE ÉGLISE CONTEMPORAINE NÉE DES RUINES DE LA GUERRE

Première réalisation de l'architecte Yves Michel, l'église Saint-Pierre et Saint-Paul est construite dans les années 1950 et témoigne de la reconstruction d'après-guerre, alliant matériaux contemporains (béton armé, ciment) et éléments anciens (pierre de Logonna, ardoises épaisses, schiste sombre). Les vitraux en dalles de verre de Marie-Jo Guével, réalisés dans les années 1980, illuminent puissamment l'intérieur. Inscrite au titre des Monuments historiques depuis 2018, l'église est

ouverte au public et constitue un repère architectural du centre-ville de Guipavas, à proximité immédiate de Brest et de sa rade.

◆ ◆ UNE MOBILISATION COLLECTIVE AUTOUR DE L'ÉGLISE

Porté par la commune de Guipavas, ce projet réunit élus, paroisse, Direction Régionale des Affaires Culturelles, architecte des Bâtiments de France et l'association locale AGIP. Un comité de pilotage a défini un plan d'action précis incluant la restauration du clocher, de la couverture de 1 800 m² et des vitraux. Artisans et spécialistes du patrimoine interviendront sur ce chantier majeur qui s'inscrit dans un programme de valorisation plus large : exposition, visite virtuelle et intégration à un réseau des églises de la reconstruction d'après-guerre. L'église rénovée renforcera l'identité du centre-ville et deviendra ainsi un lieu culturel et patrimonial incontournable.

Montant des travaux	2 437 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2026

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul © Commune de Guipavas



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église St-Pierre et St-Paul de Guipavas

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103818

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Guipavas

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐